

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 05 FEVRIER 2021 À 18H00**

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 05 FEVRIER À 18H00

1-	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15.01.2021
2-	Création de poste Adjoint administratif 13h/semaine
3 -	Demande de subvention pour le projet d'amélioration du rendement énergétique des bâtiments communaux
4 -	Création poste aide cantine 7h/semaine

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GARN s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie MERCIER, Maire, qui ouvre la séance, et suivant la convocation qui lui a été adressée le 01.02.2021.

Noms des élus	Présents	Absents	Représentés par
Julie MERCIER	x		
Jean-Marc MARQUEZ	x		
Emeline MULLER	x		
Amandine THEOPHILE	x		
Odile MARÇAIS	x		
Christophe MANTOZ	x		
Benoît VIGNAL	x		
Serge GEYNET		x	Julie MERCIER
Magali FLANDIN	x		
Marie-Hélène BORIE	x		

Le Conseil Municipal réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Mme Emeline MULLER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 15 janvier 2021.
- Création poste 7h/semaine aide cantine

Point adopté à l'unanimité.

1 - APPROBATION DU POCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.01.2021

Madame le Maire lit aux membres du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 Janvier 2021.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.02.2021 N°01

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint administratif, en raison de la réorganisation des services,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de 1 emploi d'adjoint administratif, permanent à temps non complet à raison de 13 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 07/02/2021,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Grade :

- Ancien effectif : 2
- Nouvel effectif : 3

Le conseil municipal à la majorité sur 9 votants dont 2 voix d'abstentions, accepte la création du poste 13h/semaine.

3 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05.02.2021 N°02

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'AMELIORATION DU RENDEMENT ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil que suite au projet d'amélioration du rendement énergétique des bâtiments communaux, il y aurait lieu de demander une subvention au titre de la DSIL exceptionnelle 2021.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

COÛT TOTAL TTC DU PROJET : 29 709,12 €	
COÛT TOTAL HT DU PROJET : 24 757,60 €	
DEPENSES	RECETTES
Coût total du projet : 29 709,12 € TTC	DSIL 80% : 19 806,08 € FCTVA 16,404% : 4 873,48 € AUTOFINANCEMENT : 5 029,56 €
TOTAL DEPENSES : 29 709,12 €	TOTAL RECETTES : 29 709,12 €

Adopté à l'unanimité.

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

OBJET : CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint technique contractuel,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création de 1 emploi d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité, non permanent à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires du 07/02/2021 au 29/06/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- De créer un poste d'adjoint technique contractuel pour accroissement temporaire d'activité, non permanent à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires du 07/02/2021 au 29/06/2021.

Fin de la séance à 19h05